

**COMPTE RENDU**  
**REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mardi 23 Mai 2017**

Le vingt-trois mai deux mille dix sept à 20h00, le conseil municipal de Labergement Ste Marie s'est réuni sous la présidence du maire, Mr Daniel Pasquier.

Etaient présents : Mr Daniel PASQUIER, Mme Marie-Hélène TRIMAILLE, Mme Nicole THOMET, Mr Pierre-Albert VIONNET, Mme Céline JEANNOT [à partir de 20 H 20], Mme Virginie CUENIN, Mr Philippe PAILLARD, Mr Emmanuel FERCOT, Mr Didier PREVALET, Mr Florent ROBBE.

Etaient absents excusés : Mme Caroline JEANNINGROS qui a donné procuration à Mme Nicole THOMET, Mr Joël LORIN, qui a donné procuration à M. Daniel PASQUIER, M. Pascal REGARD.

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Hélène TRIMAILLE

**1. Désignation des délégués communautaires :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que l'ordonnance du juge des référés du Tribunal Administratif de Besançon en date du 16 janvier 2017 portant suspension de l'exécution de l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2016 [création de la Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs par fusion de la Communauté de communes du Mont d'Or et des 2 Lacs et de la Communauté de Communes des Hauts du Doubs], est annulée par le Conseil d'Etat à la date du 5 mai 2017. Suite à cette décision, le Conseil Municipal doit élire trois nouveaux conseillers communautaires parmi les quatre conseillers communautaires sortants.

Sont élus à l'unanimité :

Monsieur Daniel PASQUIER  
Madame Marie-Hélène TRIMAILLE  
Monsieur Joël LORIN

**2. Projet Maison médicale :**

Un courrier émanant de professionnels de la santé et d'un promoteur immobilier demande l'acquisition de terrain sur la commune afin d'y implanter un cabinet médical, de kinésithérapeutes, infirmiers... ainsi qu'une structure d'accueil pour personnes âgées.

L'emplacement demandé est réservé à la caserne des pompiers dont le projet est en bonne voie d'avancement.

Le Conseil donne l'autorisation au Maire d'entreprendre toutes les démarches de faisabilité de ce projet.

Le Conseil sera tenu informé de l'avancement des démarches.

Unanimité

**3. Questions diverses :**

- Le Maire fait part de la réunion avec Madame PÂQUET, Sous-Préfète et les services de l'état concernant la sécurité de la manifestation du 14 juillet, réunion qui s'est tenue ce jour.

Madame la Sous-Préfète a donné l'autorisation à la commune pour l'organisation de cet événement qui ne pourra se faire sans l'appui de la population et de l'implication

d'un maximum de bénévoles.

- Le Conseil est solidaire du Maire quant à la plainte déposée contre lui et relayée par la presse et les réseaux sociaux. Il lui apporte son soutien total pour les démarches entreprises.

- Le prochain Conseil aura lieu le jeudi 8 juin.

**L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 h 15.**

La Secrétaire de séance,



Marie-Hélène TRIMAILLE

Le Maire,



Daniel PASQUIER